

# Des capitales de cités gauloises aux chefs-lieux de province : le cas de Reims-Durocortorum

Stephan FICHTL

Au Haut Empire, la capitale de la province de Belgique est Reims-Durocortorum. À travers cet article, je vais tenter de décrire comment Durocortorum, un oppidum de la modeste cité des Rèmes au début du ler s. av. J.-C., a pu devenir la capitale de la province de Gaule Belgique.

1 Quelques questions historiques sur les Rèmes

Les Rèmes à l'époque de l'indépendance gauloise

Pour traiter de la question des Rèmes il me semble intéressant de voir tout d'abord leur évolution à travers les sources historiques. Les premières données écrites sur cette *civitas* gauloise remontent à une période qui précède de quelques décennies la Guerre des Gaule. César, notre principale source d'information, nous apprend, par l'intermédiaire même des Rèmes, qu'ils possèdent une relation toute particulière avec leurs voisins Suessions (fig. 1). Ils sont *«frères de race, … vivent sous les mêmes lois, … ont même chef de guerre, [et] même magistrat»* (César *BG* II, 3, 5)!.

Mais pour cette période, César mentionne la suprématie des Suessions sur les Rèmes. La puissance suessionne se traduit bien par le personnage de Divitiacos dont nous parle César au livre II, 4:

«lls avaient eu pour roi, de notre temps encore, Divitiacos, le plus puissant chef de la Gaule entière, qui, outre une grande partie de ces régions, avait dominé la Bretagne ;...»<sup>2</sup>

J.-M. Desbordes place son règne dans le premier quart ou au premier tiers du 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C. (Desbordes 1966, p. 965). Ce prestige est encore visible avec son successeur Galba, qualifié de «très juste et très avisé», et à qui l'on octroie, à cause de ces qualités, le commandement suprême de la coalition des Belges de 57 av. J.-C. (César BG II, 4, 7). L'importance des Suessions se traduit aussi au niveau territorial. César évoque qu'ils «possédaient un très vaste territoire, et très fertile»<sup>3</sup>, et que Galba «detenait 12 villes [et] s'engageait à fournir 50 000 hommes»<sup>4</sup> (César BG II, 4, 6-7). Nous ne possédons pas de données chiffrées pour les Rèmes, mais on peut constater que les Suessions forment le second contingent à la coalition après les Bellovaques (100.000 hommes) et au même titre que les Nerviens qui promettent également 50.000 hommes.

La Guerre des Gaule et la prééminence des Rèmes

La subordination des Rèmes aux Suessions est bien attestée en 57 av. J.-C., mais ils réagissent alors comme un peuple qui veut échapper à l'emprise de son puissant voisin :

«Ils se plaçaient, eux et tous leurs biens, sous la protection de Rome et de son autorité.»<sup>5</sup> (César BG II, 3, 2). Nous assistons, de leur part à un changement de patron, et ils deviennent les clients de Rome.

Avec la Guerre des Gaules donc, l'équilibre bascule. Les Rèmes deviennent les principaux alliés de Rome en Gaule Belgique, et possèdent maintenant un statut à peine inférieur à celui des Éduens :

<sup>1 «</sup>Suessiones ..., fratres consanguineosque suos, qui eodem iure et isdem legibus utantur, unum imperium unusque magistratum cum ipsis habeant,...» (César BG II, 3, 5).

<sup>2 «</sup>Apud eos fuisse regem nostra etiam memoria Diuiciacum, totius Galliae potentissimum, qui cum magnae partis harum regionum, tum etiam Britanniae imperium optinuerit...» (César BG II, 4, 7).

<sup>3 «...</sup> fines latissimos feracissimosque agros possidere.» (César BG II, 4, 6).

<sup>4 «</sup>oppida habere numero XII, polliceri milia armata quinquaginta.» (César BG II, 4, 7).

<sup>5 «</sup>omnia in fidem atque in potestatem populi romani permittere» (César BG II, 3, 2).

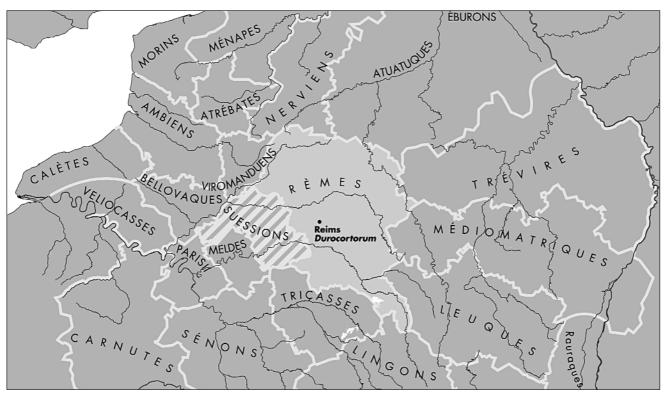


Fig. 1 . Les civitates de Gaule Belgique à l'époque de la Guerre des Gaules (en blanc les limites supposées des civitates d'après les diocèses du Haut-Moyen-Âge).

«Les Rèmes avaient pris leur place [des Séquanes]; et comme on voyait que ceux-ci étaient également en faveur auprès de César, les peuples à qui de vieilles inimitiés rendaient absolument impossible l'union avec les Éduens se rangeaient dans la clientèle des Rèmes. Ceux-ci les protégeaient avec zèle, et ainsi réussissaient à conserver une autorité qui était pour eux chose nouvelle et qui leur était venue d'un coup. La situation à cette époque était la suivante : les Éduens avaient de loin le premier rang, les Rèmes occupaient le second.»<sup>6</sup> (César BGVI, 12, 7).

Il apparaît donc clairement que l'importance des Rèmes dans le nord de la Gaule est uniquement liée à leur choix politique de s'allier à Rome qui en retour entérine cette nouvelle puissance en faisant, quelques décennies plus tard, de leur chef-lieu la capitale de la province de Gaule Belgique.

#### 2 Durocortorum, capitales de Rèmes?

On peut raisonnablement admettre que la notion de capitale de *civitas* était une réalité déjà intégrée au milieu du ler s. av. J.-C. Qu'en est-il du site de

Reims-Durocortorum par rapport à la civitas des Rèmes? L'oppidum à proprement parler et malgré de nombreux suivis de fouilles urbaines, reste mal connu, tant du point de vue archéologique qu'à travers les textes.

Durocortorum est un nom gaulois composé de duro, duron, c'est-à-dire «marché» ou «forum» (Delamarre 2001) et d'une seconde partie dans la signification reste inconnue.

César ne le mentionne qu'une seule fois :

«...César ramena son armée, moins les deux cohortes perdues, à Durocortorum des Rèmes ; ayant convoqué dans cette ville l'assemblée de la Gaule, il entreprit de juger l'affaire de la conjuration des Sénons et des Carnutes : Acco, qui en avait été l'instigateur, fut condamné à mort et supplicié selon la vieille coutume romaine.» <sup>7</sup>(César BG VI, 44,1-2)

Cette mention, bien qu'isolée, est importante et place d'emblée *Durocortorum* parmi les sites impor-

<sup>6 «</sup>In eorum loeum Remi successerant: quos quod adaequare apud Caesarem gratia intellegebatur, ii qui propter ueteres inimicitias nullo modo eum Haeduis coniungi poterant se Remis in clientelam dicabant.» (César BGVI, 12, 7)

<sup>7 «...</sup>exercitum Caesar duarum cohortium damno Durocortorum Remorum reducit, concilioque in eum locum Galliae indicto de coniuratione Senonum et Carnutum quaestionem habere instituit; et de Accone, qui princeps eius consilii fuerat, grauiore sententia pronuntiata more maiorum supplicium sumpsit.» (César BGVI, 44, 1-2).

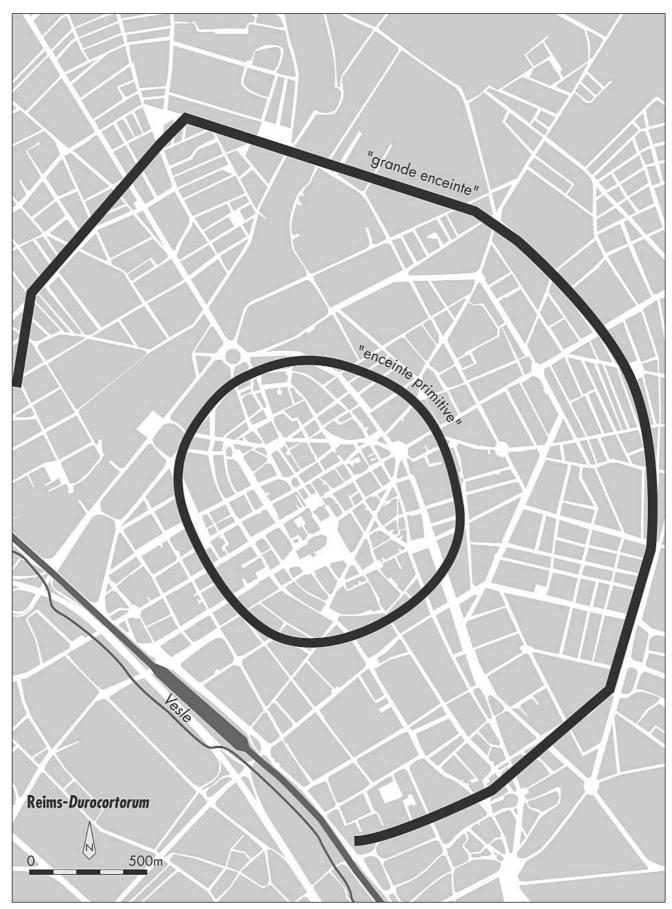


Fig. 2. Plan de l'oppidum du Reims-Durocortorum à La Tène finale (d'après Reims 2002, p. 5).

tants du milieu du Ier s. av. J.-C. César y réunit une des assemblées des Gaules. C'est une réunion annuelle de représentants de toutes les cités. Ces assemblées existaient déjà avant César et le consul, pendant toute la Guerre des Gaules, respecte cette tradition ou plutôt s'appuie sur elle pour contrôler et tester les différentes civitates (Fichtl 2000, pp. 121-124; Fichtl, Metzler, Sievers 2000). Pendant la Guerre des Gaules César mentionne plusieurs lieux pour ces assemblées : Amiens-Samarobriva (BGV, 24, 1), Paris-Lutecia (BGVI, 3, 4) et surtout Mt Beuvray-Bibracte (BG VII, 63, 5). Bibracte est la capitale de la puissante civitas des Éduens, qualifiée comme «de beaucoup le plus grand et le plus riche oppidum des Éduens»<sup>8</sup> (César BG I, 23). Lutèce est sans doute le chef-lieu de la civitas des Parisii. Pour Samarobriva, le problème est plus complexe. César ne donne pas de qualificatif au site. On sait uniquement que ses légions stationnent à proximité. Les fouilles urbaines n'ont pas non plus réussi à résoudre la question, aucun véritable vestige de La Tène n'est connu à Amiens. Pourtant c'est ce site qui deviendra le chef-lieu de la civitas gallo-romaine des Ambiens.

On peut donc considérer qu'à l'époque de César, Durororturum est sinon déjà la capitale des Rèmes, du moins un site majeur de la civitas.

3 L'archéologie à Reims: problème de «l'enceinte primitive»

L'oppidum a proprement parler reste mal connu. Les dernières fouilles importantes se situaient en dehors de l'enceinte de l'oppidum, ou sur le fossé de l'enceinte : Îlot Capucins (Balmelle, Berthelot, Rollet 1990), Conservatoire national de région de musique et de danse (Berthelot, Balmelle, Rollet 1993), rue de Venise (Rollet, Berthelot, Balmelle, Neiss 2001).

L'aspect le mieux connu et le plus intéressant est celui de l'enceinte de l'oppidum, plus précisément celui des deux enceintes (fig. 2). En effet, deux enceintes, déjà connues dès le début du XIX<sup>e</sup> s., délimitent le site. La première, appelée «enceinte primitive», de forme ovalaire régulière, enserre une superficie qui varie selon les auteurs entre 80 ha pour une longueur de 3140 m² (Berthelot, Balmelle, Rollet 1993, p. 31), et 110 ha (Neiss 1984, Reims 2002). Son tracé, situé totalement en milieu urbain, n'est reconnu que partiellement. Pourtant plusieurs sondages effectués sur le fossé permet-

tent d'avoir une idée relativement bonne de son aménagement.

De l'enceinte, on ne connaît en fait que le fossé. De celui-ci, il existe plusieurs coupes, reconstituées, d'une part par R. Neiss d'après plusieurs petits sondages (Neiss 1976), et à partir de la fouille de F. Berthelot en 1990 (Berthelot, Balmelle, Rollet 1993, pp.22-31). C'est cette dernière coupe qui donne la séquence la plus complète (fig. 3).

D'après plusieurs sondages anciens, le fossé possède un profil en V. Sa largeur est de 35 m en moyenne pour une profondeur de 8,50 m. Il est doublé par un second petit fossé, plus modeste, dont le profil forme également un V mais qui ne mesure que 4 m de large pour 2 m de profondeur (Neiss 1976). La fouille du Conservatoire national de région montre que dans sa partie sud-ouest, c'està-dire dans un secteur où l'oppidum est le plus proche de la rivière, le profil est différent. Le fossé est encore plus large (51 m) mais moins profond (5,40 m) avec un profil plus arrondi. Il n'y a pas non plus de traces d'un deuxième petit fossé.

Le rempart lui-même n'a pas laissé de traces. L'absence de blocs de parement dans le fossé, et la présence seulement de gros blocs de craie suggèrent que nous sommes en face d'un rempart à talus massif ou rempart de «type Fécamp», comme il est fréquent en territoire Belge. Ces remparts se caractérisent généralement par un important talus sans parement ni poutrage interne précédé par un large fossé à fond plat. Ici bien que le fossé ne soit pas à fond plat, du moins dans sa partie orientale, sa taille est comparable, voire même nettement plus importante que dans les fortifications à talus massif classique, telles que Liercourt-Erondelle, La Chaussée-Tirancourt ou encore Bracquemont. La présence de blocs de craie semble indiquer plutôt une volonté de stabiliser la pente d'un talus que d'élever un véritable rempart avec parement. Nous n'avons aucune idée de son élévation, mais l'utilisation de ces blocs suggère une hauteur importante, qui nécessitait un renfort du talus pour obtenir une pente plus raide et ainsi éviter une emprise au sol trop importante.

La forme de l'enceinte, presque circulaire, se retrouve sur d'autres sites de plaines comme «Le camp d'Attila» à La Cheppe ou l'oppidum de Manching en Bavière (fig. 4). Cette forme peut-être considérée comme habituelle de sites où n'existe

<sup>8 «</sup>oppido Haeduorum longe maximo et copiosissimo» (César BG, I, 23)

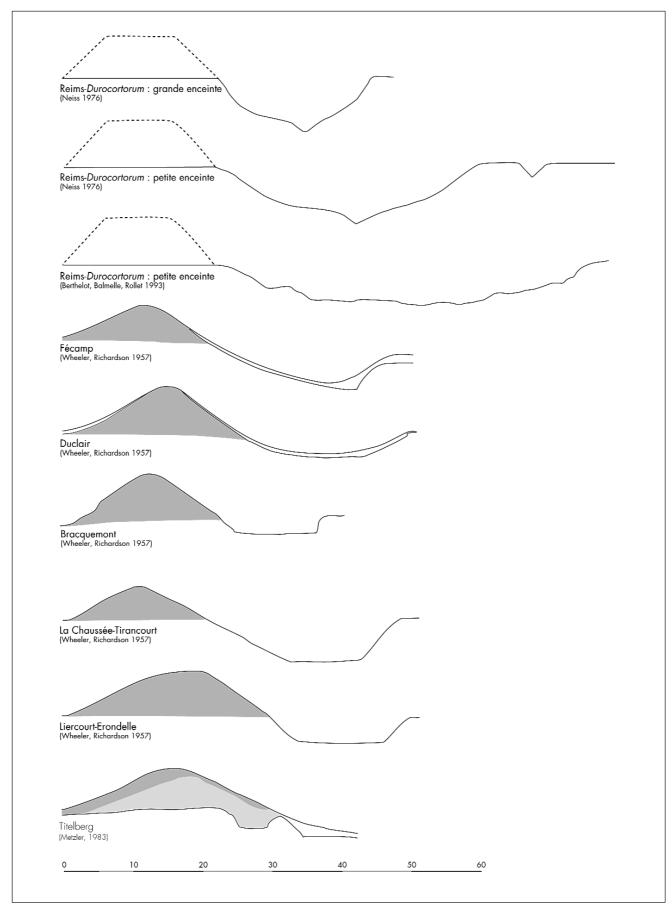


Fig. 3. Profil des coupes de Reims-Durocortorum, mise en parallèle avec les principaux remparts à talus massif de Gaule Belgique.

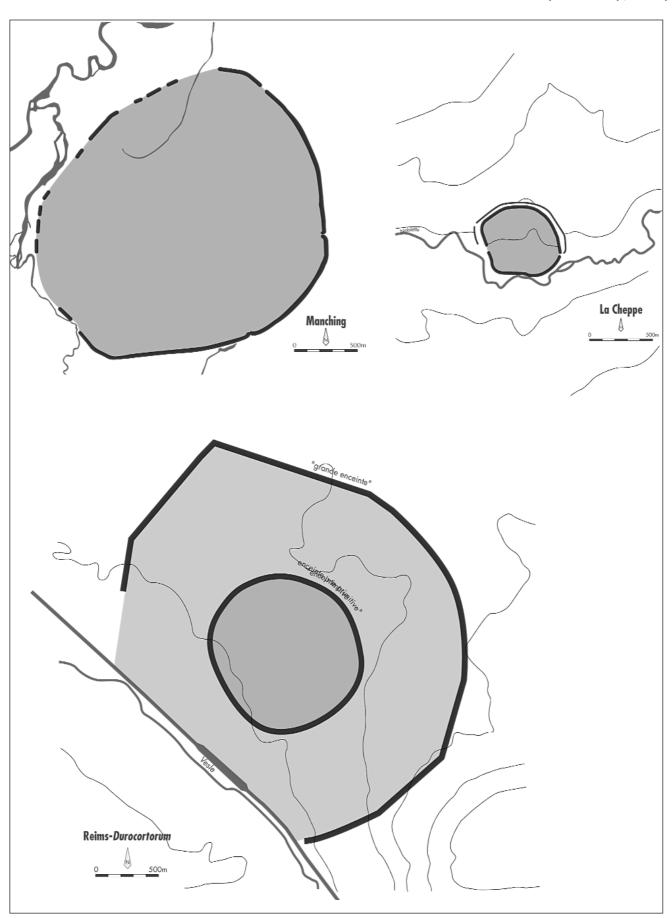


Fig. 4. Comparaison des plans des oppida à enceinte circulaire connus à La Tène finale.

### **Reims-Durocortorum**

### DUROCORTORUM

Rèmes	Condé-sur-Suippe	Le Vieux-Reims	Aisne	1 <i>7</i> 0 ha
	Reims-Durocorturum		Marne	110 ha
	Château-Porcien	Plateau de Nandin	Ardennes	50 ha
	St Thomas-Bibrax	Le Vieux-Laon	Aisne	32 ha
	Vouziers	Chestres	Ardennes	18 ha
	La Cheppe	Camp d'Attila	Marne	20 ha
Suessions	Pommiers		Aisne	40 ha
	Villeneuve-St-Germain	Fond de Hamm	Aisne	30 ha
	St-Pierre-en-Chastre	Vieux-Moulin	Oise	26,5 ha
	Muret-et-Grouttes	Camp de César	Aisne	16 ha
Trévires	Dannenfels	Donnersberg	Rhénanie-Palatinat	240 ha
	Pommern-Karden	Martberg	Rhénanie-Palatinat	70 ha
	Pétange	Titelberg	GD Luxembourg	43 ha
	Wallendorf	Kasselt	Rhénanie-Palatinat	42 ha
	Serrig	Kastel	Sarre	30 ha
	Otzenhausen	Ring	Sarre	20 ha
Médiomatriques	Saverne	Fossé des Pandours	Bas-Rhin	170 ha
•	Metz	Colline Ste-Croix	Moselle	35 ha
	Hernolsheim-lès-Saverne	Heidenstadt	Bas-Rhin	25 ha
	Châtillon-sous-les-Côtes	Le Châtelet	Meuse	22 ha
	Lion-devant-Dun	Camp d'Hadrien	Meuse	18 ha
	Saint-Mihiel	Camp de César	Meuse	15 ha
	Verdun	Rocher	Meuse	10 ha/15ha
	Cocheren	Mont Hérapel	Moselle	12 ha
Leuques	Boviolles	Mont Châtel	Meuse	60 ha
•	Moncel-sur-Vair	Le Chatel	Vosges	20 ha
	Essey-lés-Nancy	Butte Ste-Geneviève	Meurthe et Moselle	20 ha
Lingons	Langres-Andemantunnum		Haute-Marne	50 ha
•	Vertault-Vertillum		Côte-d'Or	25 ha
Séquanes	Besançon-Vesontio		Doubs	120 ha
Rauraques	Kirchzarten-Tarodunum	Heidengraben	Bade-Wurtemberg	190 ha
-	Ehrenkirchen	Kegelriss	Bade-Wurtemberg	16 ha
	Sasbach	Limberg	Bade-Wurtemberg	12 ha
Mandubiens	Alise-Ste-Reine- <i>Alesia</i>	<u> </u>		90 ha
Manachichs				
Éduens	Glux-en-Glenne-Bibracte	Mt Beuvray	Nièvre	200 ha

Fig. 5. Tableau des principaux oppida du Nord-Est de la Gaule classés par civitas et taille de site.

aucune contrainte topographique, ni relief important, ni cours d'eau majeur sur lesquels s'appuierait le rempart. Si la dimension du site place cet oppidum parmi les grands sites de l'Est de la Gaule, cette importance se fait encore plus évidente si l'on s'en tient au seul territoire des Rèmes (fig. 5). Il est le plus important par sa taille, après l'oppidum

de Condé-sur-Suippe/Variscourt. Mais ce dernier est plus ancien d'un demi-siècle et est sans doute déjà abandonné lors de la fondation de *Durocortorum*. Reims est donc, pour le milieu du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C., le site le plus vaste des Rèmes et doit correspondre, à cette période, au site principal de cette *civitas.*<sup>9</sup>

<sup>9</sup> Utiliser la taille des sites pour déterminer leur importance peut paraître artificiel, mais en l'absence d'autres données archéologiques ou littéraires, la taille reste le seul élément d'évaluation. Il s'avère par ailleurs, que lorsque le site est mieux connu, qu'il apparaisse dans les textes ou que les fouilles aient été plus importantes comme pour le Mt Beuvray, Besançon, ou même Boviolles ou le Fossé des Pandours, la taille semble être un critère fiable. Quelques contre-exemples existent pourtant tel que l'oppidum trévire du Titelberg qui est loin d'être le grand de la cité mais qui peut prétendre au titre de site principal par l'importance et la qualité du matériel mis au jour.

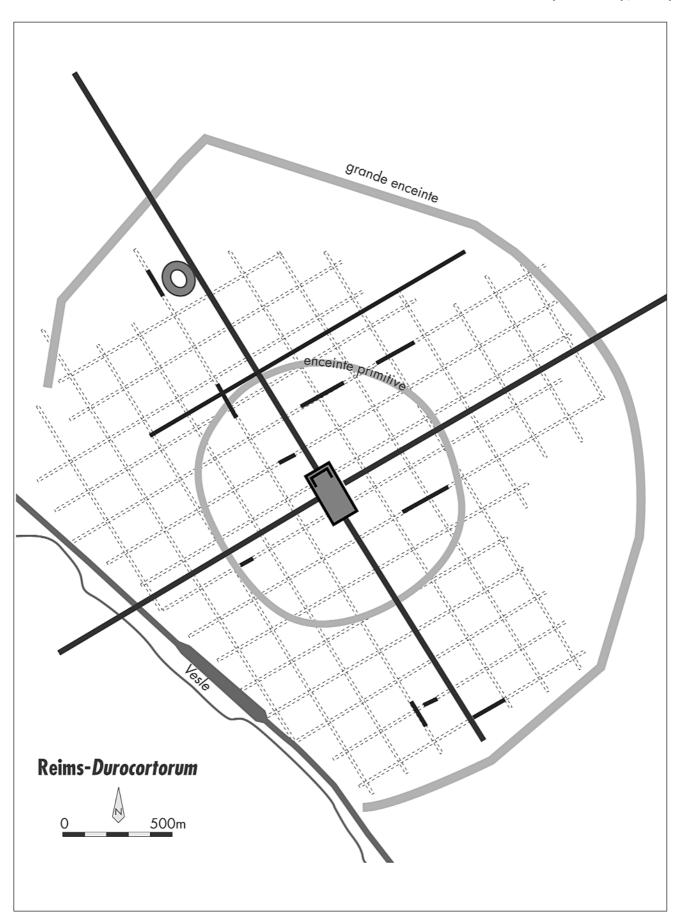


Fig. 6. Plan de la ville de Reims-Durocortorum au Ier s. apr. J.-C. (d'après Reims 2002, p. 5 et Bedon, Chevallier, Pinon 1988, p. 206-207)

Aucun élément archéologique ne permet de dater le creusement et la première utilisation du rempart. Les éléments de rebouchage du fossé, qui ne constituent donc qu'un terminus ante quem, ne remontent qu'à la seconde moitié du ler apr. J.-C. Nous n'avons donc pas d'éléments pour dater la fondation du site. La numismatique est plus caractéristique de LT D2 (70-20 av.). Il demeure fortement probable que l'oppidum de Reims a été établi probablement peu de temps avant la Guerre des Gaules. La durée d'utilisation de la fortification ne s'est pas prolongée au-delà de la fin du 1er apr. J.-C., mais sa présence a été déterminante pour l'implantation du réseau urbain et de manière générale pour le développement de la ville.

À travers les quelques rares textes et l'archéologie, on peut postuler que Reims-Durocortorum fut déjà un site majeur de la Gaule Belgique dans la seconde moitié du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C. Le choix du site pour une assemblée des Gaule plaide en faveur de cette idée, qui est par ailleurs renforcée par la taille de l'enceinte. Seule l'architecture du rempart, un talus massif, peut paraître curieuse pour une capitale de civitas. En effet parmi les types de remparts de La Tène finale, c'est le seul dont la fonction stratégique et militaire est prédominante, comme nous le signale d'ailleurs César devant l'oppidum des Suessions, Noviodunum (Colin, Fichtl, Buchsenschutz 1995, p. 165):

«Il voulut enlever la place d'emblée, parce qu'on lui disait qu'elle était sans défenseurs ; mais, bien que ceux-ci [les Suessions] fussent effectivement peu nombreux, la largeur du fossé et la hauteur du rempart firent échouer son assaut.»<sup>10</sup> (César BG II, 12, 1)

#### 4 De l'oppidum à la ville gallo-romaine.

L'oppidum gaulois de Durocortorum se développera en ville gallo-romaine. Contrairement à l'idée trop communément admise, les villes romaines en Gaule non-méditerranéenne ne sont pas toutes des fondations ex nihilo. Pour un quart d'entre-elles, on observe une continuité avec un oppidum gaulois. On peut citer, à titre d'exemple, parmi les plus importants : Bourges-Avaricum, Besançon-Vesontio, Metz-Divodurum, Langres-Andemantunnum ou encore Paris-Lutèce. C'est cette évolution que nous pouvons également suivre à Reims-Durocortorum.

Datation et fonction de la «grande enceinte»

Parmi les éléments archéologiques importants, qui illustrent la problématique du passage de l'oppidum à la ville gallo-romaine le principal est une seconde enceinte urbaine, connue sous le nom de «grande enceinte». Sa présence a eu un rôle majeur dans la mise en place de la ville gallo-romaine. Elle délimite une surface qui avoisine les 600 ha. De l'architecture de cette enceinte, on ne connaît que peu de chose, si ce n'est son fossé. Le profil de ce dernier est comparable à celui de la petite enceinte et devait être doublé par une architecture de type talus massif. Le fossé possède une largeur moyenne de 20 à 25 m pour une profondeur de 7 à 8 m. Il possède donc un profil légèrement plus étroit que celui de la petite enceinte et l'on constate aussi l'absence d'un deuxième petit fossé en avant du creusement. Sa datation reste encore floue, mais son rebouchage semble se situer vers le milieu du 1er s. apr. J.-C. La date de la mise en place de son tracé et de son creusement n'est par contre pas connue. Deux hypothèses peuvent êtres avancées : soit il date de la période gauloise et serait en concurrence avec l'enceinte plus petite, soit il fait partie du plan d'urbanisme gallo-romain qui se met en place à l'époque augustéenne. Un des seuls éléments à peu près certain est que l'emprise de la trame urbaine et celle de l'enceinte paraissent coïncider. À l'époque augustéenne et à l'époque tibérienne, la ville romaine est donc entourée d'un immense rempart qui délimite la ville, pendant que le fossé de la petite enceinte reste encore ouvert (fig. 6).

#### Comment peut-on interpréter cette enceinte?

Avec ses dimensions, délimitant un espace de 600 ha, il faut exclure l'idée d'un ouvrage à caractère militaire. Nous devons rechercher sa fonction plutôt dans le domaine du symbolique, celle de délimitation d'un espace, comparable à la notion italique de pomerium. Cette notion n'est cependant pas une nouveauté en Gaule. Elle n'a pas été importée par Rome, ni avec la conquête césarienne, ni avec la réorganisation augustéenne. On la connaît dans ces régions depuis au moins le III<sup>e</sup> s. av. J.-C. comme en témoignent les nombreux sanctuaires de Gaule Belgique, puis plus tard les différents oppida celtiques.

<sup>10 «</sup>Id ex itinere oppugnare conatus, quod uacuum ab defensoribus esse audiebat, propter latitudinem fossae murique altitudinem paucis defendentibus expugnare non potuit.» (César BG II, 12, 1)

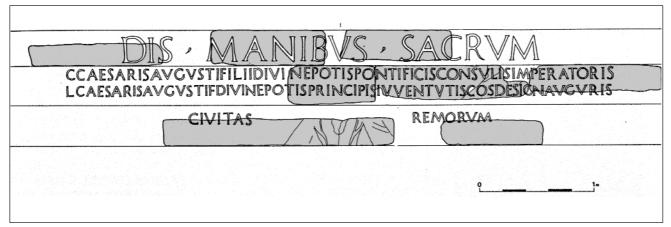


Fig. 7. Inscription à Caius et Lucius César, les «princes de la jeunesse» (Neiss 1984).

L'architecture est, comme pour la petite enceinte, un simple talus massif, sans traces de porte monumentale, ni même d'une courtine en pierres. Ce rempart est difficilement assimilable à un rempart de prestige de type gallo-romain tel qu'il est connu, à la même époque, à Autun, Vienne ou Nîmes. Faut-il cependant en déduire qu'il est plus ancien? En passant en revue les remparts en Gaule au début du 1er s. on s'aperçoit qu'il existait encore nombre de constructions de tradition indigène, généralement pour des villes plus modestes. Les muri gallici de Vertault et d'Alésia illustrent bien cette tendance. Dans les deux cas, le rempart de pierre et de bois a été érigé bien après le tournant de notre ère, mais les techniques romaines n'ont pas été utilisées. Le statut de ces sites est également plus modeste, il correspond au mieux à un chef-lieu de pagus.

En résumé, même si la date de construction de cette grande enceinte n'est pas connue, il apparaît clairement qu'elle ne peut pas être mise sur un pied d'égalité avec les grandes enceintes augustéennes, offertes ou financées par l'empereur. Pourtant sa taille hypertrophiée montre clairement l'importance que voulaient donner les Rèmes à leur capitale, sans recours à l'importation de schémas monumentaux urbains romains. Le choix de l'architecture pose toutefois un problème. Le talus massif - s'il s'agit vraiment, pour Reims, de cette architecture - n'est pas considéré, même dans le monde celtique, comme un rempart ostentatoire. Un murus gallicus aurait mieux rempli cette fonction. Une explication à ce choix architectural est à rechercher peut-être dans la géologie. Le plateau crayeux ne livre pas beaucoup d'affleurements de pierres qui auraient pu servir à l'édification d'un rempart, et la taille de l'enceinte aurait nécessité une quantité de pierres difficile à trouver dans la région.

C'est ce manque de matériaux qui a fait aussi que les rues, à l'époque romaine, étaient toutes empierrées en craie pilée.

Il faut donc imaginer que, sans doute dès la fin de la Guerre des Gaule, les Rèmes ont voulu affirmer leur puissance, récemment acquise, à travers une architecture ostentatoire, qui faisait de Durocortorum la ville la plus vaste de Gaule. Les constructeurs se seraient alors rabattus, pour des questions essentiellement d'approvisionnement en matériaux, sur la technique du rempart à talus massif, bien attesté dans le nord-ouest de la Gaule et plus simple à mettre en œuvre. La trame urbaine, comme l'ont montré les différents chantiers récents (Bourse du travail, Îlot Capucins, Conservatoire, rue de Venise), a ensuite été implantée, dès la fin du 1er s. av. ou au tout début du 1er apr., en s'appuyant sur le tracé de cette grande enceinte.

Une autre question reste posée: la relation entre les deux enceintes. Malgré l'absence d'éléments chronologiques fiables, on peut cependant, à titre d'hypothèse, proposer l'évolution suivante. L'oppidum rème de Durocortorum a sans doute été fondé avant la guerre des Gaules avec une première enceinte d'une centaine d'hectares. La seconde enceinte n'a été rajoutée que dans un deuxième temps, probablement dans la seconde moitié du 1er s. av. J.-C. Les deux enceintes ont ainsi coexisté pendant plusieurs décennies avant que leurs fossés ne soient comblés entre le milieu et la fin du 1er s. apr. J.-C. Pourtant rien n'indique que les remparts, en forme de talus, aient été conservés pendant toute cette période. En effet tout au long du 1er s. apr. J.-C., les rues de la ville romaine ont été rehaussées et empierrées avec des couches de craie et l'on peut imaginer qu'une réserve de matière première aussi importante que les talus de l'enceinte a dû rapi-

dement être exploitée pour ces différents travaux. Pour le fossé de l'enceinte intérieure, F. Berthelot propose, de la même manière, que son rôle ait été à la fin surtout un rôle de drainage et d'assainissement (Berthelot, Balmelle, Rollet 1993, p. 31).

Une construction monumentale tardive

La parure monumentale de la ville de Durocortorum au 1er s. ap. J.-C. reste encore mal étudiée. L'édification des ensembles les mieux connus, les arcs et le cryptoportique, se place à la fin du 11e ou au début du 111e s. Le monument romain le plus ancien érigé à Reims, et connu à ce jour, est un cénotaphe dédié aux petit-fils d'Auguste, Caius et Lucius César, les «princes de la jeunesse» (Neiss 1982, Vassileiou 1982, fig. 7). Il se trouvait probablement le long du cardo, au sud de la ville, où aboutissait la voie d'Agrippa. La façade devait atteindre les 6 m de large, ce qui en fait un monument d'une taille considérable. On imagine sans peine que les Rèmes, en érigeant ce monument, ont voulu, une nouvelle fois, montrer leur attachement à Rome, dont ils étaient les meilleurs alliés en Gaule septentrionale.

#### Conclusion

Le choix de la civitas des Rèmes pour fournir la capitale de la province de Gaule Belgique remonte donc certainement à la guerre des Gaules. Le choix fait d'emblée de soutenir le consul dans sa campagne n'a pas été oublié. La cité obtiendra d'ailleurs le statut de cité fédérée, privilège qu'elle partage, il est vrai, avec deux autres civitates de la province de Gaule Belgique, les Helvètes et les Lingons, mais dont elle reste la seule bénéficiaire parmi les anciens peuples qui constituaient la Belgique à l'époque de César.

Il faut également souligner la situation de la cité des Rèmes, mais aussi celle, directement, de Durocortorum sur la voie d'Agrippa, qui se dirige vers la Manche et plus loin la Grande-Bretagne. P. Leman a proposé d'en retracer l'itinéraire de la manière suivante : Besançon-Vesontio, Langres-Andemantunnum, Reims-Durocortorum, St-Quentin-Augusta Viromanduorum, Arras-Nemetacam, Thérouanne-Taruanna puis Boulogne-Gesoriacum (Leman 1974). Reims est donc placé sur l'un des axes principaux de la Gaule et cette situation renforce, s'il en était besoin, l'importance stratégique de Reims-Durocortorum.

## **Bibliografia**

BALMELLE (A.), BERTHELOT (Fr.), ROLLET (Ph.) 1990 : Archéologie urbaine 2. Ilot Capucins-Hincmar-Clovis, Bulletin de la Société archéologique champenoise nr. 83-4, Reims, 1990.

BEDON (R.), CHEVALLIER (R.), PINON (P.) 1988: Architecture et urbanisme en Gaule romaine. Tome 2. L'urbanisme (52 av. J.-C. – 486 apr. J.-C.), Paris, 1988.

BERTHELOT (Fr.), BALMELLE (A.), ROLLET (Ph.) 1993 : Archéologie urbaine 3 : sauvetage programmé : Conservatoire National de Musique et de Danse, rue Gambetta, Bulletin de la Société archéologique champenoise nr. 87-4, Reims, 1993.

BERTHELOT (FR.), NEISS (R.) 1994: Reims antique et médiéval, *Archéologia*, 300, avril 1994, 50-57.

COLIN (A.), FICHTL (S.), BUCHSENSCHUTZ (O.) 1995: Die ideologische Bedeutung der Architektur der Oppida nach der Eroberung Galliens, dans: METZLER (J.) et alii (édits.) - Integration in the Early Roman West, Colloque tenu au Tiltelberg, (Dossier d'Archéologie du Musée National d'Histoire et d'Art IV), 1995, 159-167.

Delamarre (X.) 2001: Dictionnaire de la langue gauloise, Paris 2001, 352 p.

DESBORDES (J.-M.) 1996 : César et les Suessions, dans Chevallier (R.) éd. – Mélanges d'Archéologie et d'Histoire offerts à André Piganiol, Paris, 1966, 963-976.

FICHTL (S.) 2000 : La ville celtique. Les oppida de 150 av. *J.–C.* à 15 apr. *J.–C.*, Paris, 2000.

FICHTL (S.), METZLER (J.) et SIEVERS (S.) 2000 : Le rôle des sanctuaires dans le processus d'urbanisation, dans : Guichard (V.), Sievers (S.) et Urban (O.-H.) - Le processus d'urbanisation à l'âge du Fer - Eisenzeitliche Urbanisationsprozesse (Collection Bibracte - 4), Glux-en-Glenne, 2000, 143-150

Frézouls (É.) 1979 : «Reims», Informations archéo-

logiques, Gallia, 37, 1979, 424.

LEMAN (P.) 1974 : La voie du Léman à l'Océan, *Caesorodunum*, X, 1975, 102-108.

NEISS (R.) 1976: Nouvelles observations sur les fossés d'enceinte antique de Reims, Marne, Bulletin de la Société Archéologique Champenoise, LXIX, 1976, 47-62.

NEISS (R.) 1977: Reims gallo-romain. Ébauche de l'histoire d'un site urbain, Actes du Congrès Archéologique de France, 135 session, 1977, Champagne, Paris, 1980, 52-78.

NEISS (R.) 1982a : Une dédicace de la cité des Rèmes à C. César et à L. César, Bulletin de la Société Archéologique Champenoise, 4, 1982, 3-8.

NEISS (R.) 1982b : Reims, dans : *Archéologie urbaine* (Colloque international d'archéologie urbaine de Tours, 1980), Paris, 1982, 643-653

NEISS (R.) 1984 : La structure urbaine de Reims antique et son évolution du ler au IIIe siècle apr. J.-C.», dans : *Les villes de la Gaule Belgique au Haut Empire*, acte du colloque de St-Riquier (Somme), 22-24 octobre 1982, Revue archéologique de Picardie, 3-4, 1984, 171-192.

Reims 2000: Arkéo. Actualité des fouilles archéologiques à Reims 2000–2002, catalogue d'exposition, Reims, 2002.

ROLLET (Ph.), BERTHELOT (Fr.), BALMELLE (A.), NEISS (R.) 2001 : Archéologie urbaine 4 : Reims (Marne), le quartier gallo-romain de la rue de Venise et sa réoccupation à l'époque moderne, Bulletin de la Société archéologique champenoise, 2-3, Reims, 2001.

VASSILEIOU (A.) 1982 : La dédicace d'un monument de Reims élevé en l'honneur de Caius et Lucius César, *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 47, 1982, 119-129.